

N° 4826³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2000

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(11.12.2001)

Par dépêche du 4 décembre 2001, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat un amendement au projet de loi sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2000, élaboré par le ministre du Trésor et du Budget.

L'amendement qui a pour objet d'opérer par rapport au projet initial une dotation supplémentaire au profit de différents fonds d'investissements de 112.500.000 euros ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 décembre 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

